



IJPSAT
SSN: 2509-0119

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.

© 2025 Scholar AI LLC.
<https://ijpsat.org/>

SCHOLAR AI
Be Smart

Vol. 49 No. 1 February 2025, pp. 359-370

Analyse De La Contribution D'une Entreprise Publique Dans La Croissance De L'économie Nationale Congolaise, Cas De La Société Nationale d'Assurances De 2019 A 2023

Libenge Bakula Pamela

Université Pédagogique Nationale



Résumé : Le terme d'investisseur institutionnel désigne les banques, compagnies d'assurances, caisses de retraites, fonds communs de placement. Généralement, ces actionnaires ne disposent que des participations très minoritaires (moins de 10%) dans les entreprises cotées. Leur rôle est cependant majeur, car ces acteurs, dans une large mesure, définissent la valeur boursière des entreprises.

Les fonds d'assurances jouent un rôle important dans la vie économique d'un pays. En ce sens qu'ils permettent le financement des activités économiques, surtout dans un environnement où l'assurance est connue par tous. Jean Fourastié, souligne que « les assurances contribuent au développement d'un pays au point de vue économique et social, en permettant l'intégration du processus d'intermédiation financière ».

Le fonctionnement harmonieux de toute société, digne de ce nom, exige une politique basée sur les facteurs matériels, financiers, humains... Lesquels reposent sur les besoins du personnel réellement identifiés. Cependant, la SONAS, point focal de notre recherche face au souci d'accomplir son objet social, navigue dans un environnement où l'assurance n'est pas au quotidien de tous les congolais. Obstacle conduisant ainsi l'entreprise dans un problème d'insuffisance des ressources et de sous-équipement.

Face à cette situation, la SONAS doit se battre pour contribuer à la croissance économique de la République Démocratique du Congo. Le fonds d'assurances favorisent le financement de l'économie, et contribue ainsi à la croissance économique, en d'autre terme, les compagnies d'assurances jouent le rôle d'intermédiaire financière.

Notre préoccupation dans cette étude est de savoir quelle est la hauteur de la contribution de la SONAS, à la richesse produite par la RDC où l'assurance n'est pas monnaie courante pendant la période considérée ? En d'autres termes, par quel mécanisme la SONAS qui est une entreprise publique peut-elle contribuer à la croissance de l'économie de la République Démocratique du Congo, alors que la notion même d'assurance pose encore problème ?

L'intérêt de ce sujet est situé sur deux niveaux dont d'une part le niveau théorique et d'autre part le niveau pratique. Du point de vue théorique, ce travail constitue une base de données pour les chercheurs soucieux de comprendre comment fonctionne la SONAS. Du point de vue pratique, ce travail apporte quelques pistes de solutions pouvant permettre l'amélioration du secteur des assurances en République Démocratique du Congo.

Mots clés : Entreprise Publique, Croissance, économie Nationale Congolaise, Société Nationale d'Assurances.



I. Cadre conceptuel et théorique

1.1. Définition de l'assurance.

L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assurée, se fait promettre moyennant une rémunération, la prime ,pour lui ou pour les tiers en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie de l'assureur qui prend en charge un ensemble des risques, les compensent conformément aux lois de la statistique¹.

Autrement dit, c'est une opération par laquelle, un individu moyennant une contribution, une prime, acquiert pour lui ou pour un tiers, un droit à prestation en cas de réalisation d'un risque, cette indemnité étant versée par une entreprise ou un organisme qui prend en charge un ensemble des risques.

1.2. Place de l'assurance dans la théorie économique.

De ce point de vue, l'assurance pourrait paraître, pour l'économie, un champ d'observation aussi anormal et par conséquent aussi fécond que les Amos de meuleuses ou les étoiles pour la physique à cause de la croissance exceptionnelle des échanges économiques qu'elle révèle. En effet, l'assurance se distingue des phénomènes habituels de l'économie par une série de caractères très particuliers au nombre desquels on peut citer les suivants :

La coexistence des phénomènes de production et de répartition, l'inversion du cycle dans la production, l'absence des matières premières, les caractères internationaux du marché, la liaison intime des phénomènes économiques et des calculs mathématiques.

La plus importante des « lois » exprimées par l'économie théorique dite de l'équilibre général l'exprime, la compensation globale et toutes les activités économiques et par suite n'est pas susceptible d'application dans un secteur particulier².

Les autres lois générales se camaient à la théorie de valeur et à celle de la production, les théories de la valeur nous serviront de guides l'esquisse de la théorie des prix et de la théorie du risque en assurances par l'examen successif de la loi du coût, de la loi de l'offre et de la demande et de la loi de l'utilité marginale, la notion de valeur domine l'économie sous ses diverses acceptations toujours complexes et souvent un peu confuses.

Elle se retrouve sans cesse dans les études pratiques et sa théorie occupe la presque totalité de l'économie scientifique, on entend par la valeur tantôt le prix qu'un individu quelconque offrirait pour obtenir une certaine marchandise, tantôt le prix de revient d'un certain produit et bien d'autres attributions encore d'un bien économique.

En matière d'assurances, ce phénomène remarquable de l'inversion du cycle de production donne à particulier, c'est donc, par elle qu'il paraît utile de commencer l'examen du problème. Mais l'application à l'assurance de la théorie de l'offre et de la demande conduit à l'étude nécessaire de l'organisation du marché de l'assurance, des accords, de tarifs entre les assureurs et les résultats qu'ils produisent.

1.3. La prime d'assurances et la théorie du coût.

Les observateurs qui ont examiné le processus économique des opérations d'assurances, ont été frappés par un phénomène très particulier que l'on a appelé l'inversion du cycle de production³.

En effet, dans tous les autres secteurs de l'économie la marchandise destinée à la vente est fabriquée avant d'être vendue et par la suite son coût de production est peut être théoriquement connu avant la vente, au contraire l'objet du contrat d'assurances, c'est-à-dire la couverture du risque est aléatoire et ne donnera à prestation que dans l'avenir et dans le seul cas échéant du sinistre.

¹ www.Wikipedia.com, objectifs généraux d'entreprises. Consulté le 18/06/2014.

² J. Capitant. *Théorie et pratique des assurances terrestres*, éd Argus, Paris, 1942, p 1, 73

³ J. Capitant, la réglementation de prix dans l'industrie d'assurances, éd Argus, Paris, 1949 p. 68



De ce point de vue, il est important de distinguer dans le coût des assurances, deux éléments distincts, tous deux influencent le phénomène de l'inversion du cycle de production, mais le second dans une mesure moindre que le premier. Ce sont d'abord le coût de gestion qui, au moins en période de stabilité de l'économie générale⁴.

Ces deux éléments correspondent aux deux parties que l'on distingue classiquement dans la prime en matière de technique actuelle à savoir la prime brute ou prix demandé à l'assuré comprend la prime guère qui correspond au coût du risque et les changements qui correspondent aux frais d'acquisition et de gestion du contrat appelé la prime pure.

1.4. La prime et le coût du risque.

C'est l'effort constant des techniciens de l'assurance étendu à affranchir cette industrie des difficultés graves tenant à l'inversion du cycle de production. Le commerce de l'assurance à se développer et se dégager du jeu de la loterie, lorsque le calcul de la probabilité est suffisant⁵.

De plus, l'instabilité économique générale, en perturbant les genres de vie et par suite le taux de mortalité a introduit dans le temps même de l'équilibre actuariel (assurance sur la vie), l'élément de troubles graves. Ainsi à l'heure actuelle, d'une manière que l'on doit souhaiter passagère dans la branche de la vie, mais d'une manière que l'on doit craindre permanente entre en assurance dommage, le calcul de la prime pure reste assez empirique⁶.

Le problème à résoudre est donc de chercher quels procédés économiques sont ouverts aux commençants qui désirent vendre une marchandise dont ils ne connaissent pas le prix au moment de la vente. Ceci paraît, en effet, a priori assez illogique puisque dans la proportion de 95% l'assurance se pratique à prime fixe c'est – à – dire, comme si le phénomène de l'inversion du cycle de production n'existant pas.

Cependant une solution plus rationnellement inattendue à été imaginé et mise en pratique. Elle consiste à rendre variable le prix de vente de la marchandise, mais son prix de revient par le fait que en matière d'assurances, le coût de la marchandise vendue ne peut être connu qu'après la vente, cette solution consiste simplement à payer les sinistres d'exercices que dans la proportion des ressources de ces exercices. C'est ce que l'on appelait à l'époque la méthode de règlement.

La méthode de la cotisation variable qui apparaît beaucoup plus sérieuse lors d'un premier examen ne passe à la réflexion beaucoup plus solide que la procédure de l'indemnité variable. En effet, une analyse rapide va nous permettre de juger l'efficacité de ce procédé qui s'évanouit complètement dans le cas où il paraît plus utile.

La cotisation variable au contraire semble indisponible dans le cas où le risque serait pratiquement inconnu, c'est-à-dire il n'a pas fait l'objet de quotité et n'a pas pu être circonscrit dans un rythme de périodicité. Ainsi suffit de préciser la nature d'un tel risque pour reconnaître qui il est possible de concevoir à son égard le calcul d'une cotisation même variable et à posteriori.

En effet, si le risque ne peut faire l'objet de statistique et ne peut être défini dans sa période, c'est qu'il est isolé et il est scientifiquement impossible de définir et de calculer la prime d'assurances d'un risque isolé.

C'est d'ailleurs un sentiment psychologique de justice, plutôt qu'un sentiment scientifique d'égalité qui conduit à chercher le prix exact du risque. Il en est de même, par conséquent, naturel que l'on admette facilement que la constitution d'une mutualité hétérogène où chaque risque est tarifié d'une manière empirique, l'ensemble de la mutualité étant seul équilibré tant bien que mal par la surveillance du compte de profits et pertes et une action plus ou moins grossière, sur les tarifs en relation avec les résultats fournis par ce compte.

⁴ J. Capitant, *op.cit.*, 1942, p 70.

⁵ Idem.

⁶ J. Capitant, *op.cit.* pp. 71, 73.



En matière d'assurances, des capitaux ou d'assurances-dommages, l'assureur est protégé dans une certaine mesure contre les effets de la hausse de prix par une danse classique des contrats appelés règle proportionnelle. Aux termes de cette clause, l'assuré est indemnisé dans le rapport de la valeur assurée à la valeur réelle apparue à la date du sinistre.

L'objet de cette clause est de protéger l'assureur contre la hausse des prix. Elle le protège contre une sous-estimation volontaire du montant de la prime. Cependant en période de dévaluation de la monnaie, la clause apparaît comme une sauvegarde de l'assureur.

1.5. La prime d'assurances et la théorie de l'offre et de la demande.

D'autres considérations interviennent donc dans la fixation du prix. Les unes sont plus spécialement à l'offre d'assurances. Ces sont des effets de la concurrence entre l'assureur et l'assuré⁷. Les autres sont plus spécialement relatives à la demande c'est-à-dire, au besoin d'assurances ressenti par le public, l'assurance apparaît à priori comme devant facilement se prêter au libre jeu de la loi de l'offre et de la demande.

En effet, les conditions particulières qui caractérisent cette industrie, quant aux matières premières, à l'homogénéité des produits, à leurs circulations, et à leurs répartitions, à la concentration des entreprises semblent ouvrir la voie à un libre développement de la concurrence tendant vers l'Etat que les économistes appellent « la concurrence parfaite ». Or dans la plupart des industries et dans l'agriculture, la matière première est un élément incorporel de restriction de l'offre.

L'assurance dispose d'une matière première illimitée. (En effet, les fonds versés par les clients qui servent à régler des prestations auxquelles ceux-ci ont droit). Il résulte directement que les frais des premiers établissements restent toujours très réduits en matière d'assurances, ils se limitent aux frais d'un établissement commercial sans stocks. C'est-à-dire à des bureaux administratifs, ce sont seulement des dispositions légales qui, à peu près dans tous les pays ont imposé aux sociétés d'assurances un minimum des capitaux sociaux ou certains cautionnements, afin d'accroître les garanties financières offertes au public. Ainsi les entreprises d'assurances peuvent se créer avec beaucoup de facilité par apport aux autres industries.

Une part de moyens de production existants dans le pays permet de créer de tels moyens, les seules organisations qui peuvent être réalisées sont d'ordre commercial et peuvent être sommaires. Ces faits expliquent que le nombre des entreprises d'assurances soit élevé.

La quasi-identité des garanties offertes au public, l'aisance avec laquelle une formule heureuse adaptée par un assureur peut être instantanément compilée par un concurrent, la multiplication enfin des agences et des représentants locaux accroissent la rigueur de cette concurrence.

La représentation même de leur ferme ne préserve pas les compagnies les plus anciennes, car, notamment en France, l'assuré ne connaît guerre que l'agent local, qui représente toujours sa compagnie comme le premier ordre et invoque au besoin à l'appui de sa solubilité l'existence du contrôle de l'Etat.

Enfin, les difficultés que l'on rencontre dans le calcul écrit, difficultés indiquées dans le chapitre précédent, et ensuite l'indétermination habituelle de ce coût à la date où l'affaire est proposée, permet les excès de la concurrence. D'abord pour encaisser une commission qui lui échappera si l'affaire ne pas traitée, l'agent a tendance à minimiser dans ces rapports l'intensité des risques et fait pression pour obtenir les taux les plus réduits possibles. Ensuite, le siège social lui-même, dans l'ignorance où il se trouve le plus souvent du taux actuariel, tend lui-même à prendre pour taux celui du concurrent, diminué de quelque apport.

La nature de l'assurance entraîne ainsi une concurrence active et ouverte. Cette situation comporte un danger grave pour l'équilibre du marché. L'on pense bien que les compagnies ont pris des mesures professionnelles syndicales ayant pour objet ; plus ou moins exclusif l'adoption d'un tarif minimum.

⁷ J. Capitant, *op.cit*, p. 78.



Ces mesures menaient à l'institution d'un prix de monopole. Il est nécessaire d'examiner successivement l'effort de discipline tarifaire et les effets économiques de dissidences, les tarifs syndicaux et réglementaires. Il est impossible d'étudier dans le détail la politique des sociétés d'assurances en matière de tarifs.

Les sociétés qui viennent de se créer ou de s'établir dans le pays, se constituent un portefeuille en constatant des rebois systématiques sur les tarifs des sociétés plus anciennes qui mènent à travailler à perte dès que le portefeuille, ainsi constitué est assez important. Les sociétés s'efforcent de valoriser le portefeuille et pour cela s'associent à d'autres pour constituer un tarif de syndicats.

Les tarifs syndicaux sont donc l'œuvre des compagnies assises, la dissidence étant le fait de la jeunesse. Il est possible de le vérifier pour toutes les branches et tout le pays. L'évaluation est d'ailleurs différente dans certains cas.

Ainsi l'expérience prouve l'importance économique prise par les dissidences aux accords syndicaux. En fait, les dissidences ont jusqu'à maintenant empêchée dans toutes les branches d'un prix de monopole. Il n'en est pas moins certain que les accords syndicaux ont dans beaucoup de cas contribué à maintenir les prix sensiblement au-dessus du prix de revient.

1.6. Le risque économique et l'utilité de l'assurance

Depuis quelques années, les économistes accordent une importance à l'étude du risque à cause de sa façon inaugurale du cours qu'il a créé à l'école supérieure d'organisation professionnelle et qui est consacrée à l'*« économie du risque »* M. LUTFALLA à marqué combien les notions de risque et de hasard sont fondamentales en matière économico-scientifique⁸.

Il a démontré combien l'évolution du capitalisme multiplie les risques individuels et sociaux, par le développement des techniques industrielles, des moyens mécaniques de production et de transport. Le capitalisme a été « créateur d'insécurité ». Depuis son utilisation il a rendu l'homme plus inquiet d'insécurité malgré les tendances contraires. Il est manifeste que l'homme est à l'heure actuelle plus soucieuse que jamais de produire des garanties. L'esprit de Bourgeois n'est pas à cet égard le monopole de la classe bourgeoise.

Ce n'est pas ici le lieu de chercher les causes historiques, sociales et psychologiques de ce fait. Il est évident, que l'on peut noter que cette crainte du risque se justifie dans la vie économique par la disposition des procédés d'assistance et des principes de charité qui, dans la société précapitalisme, suffisaient à écrire aux sinistrés un déclassement trop brutal.

Dans le monde actuel, l'individu doit veiller lui-même et par avance à se garantir contre les risques qui le menace, sauf dans le rares cas où la législation en vigueur lui en fait déjà une obligation.

1.7. Le risque est générateur de rente

On connaît la théorie de la rente foncière de D. RICARDO. Le prix des produits agricoles s'alignent sur les prix de revient de la plus mauvaise des terres. Les meilleures terres font donc bénéficier à leurs propriétaires d'une rente d'autant plus forte que la culture en est plus facile⁹.

Généralisant cette théorie, les économistes ont pu écrire que le prix d'une marchandise quelconque se fixe d'après le coût de revient du producteur le plus défavorisé.

De là, à penser que le prix se fixe d'après le coût de revient du propriétaire exposé aux plus grands risques, il y a en apparence qu'un pas à franchir. Mais, il entre dans les détails des faits, l'on verra alors qu'une distinction absolue s'impose, selon que les prix de risques sont non couverts ou couverts par le procédé de l'assurance.

La rente née de ces risques pourra être positive. L'on la désigne en langue économique sous le nom de profit, si elle est négative elle constitue une perte. Mais le caractère essentiel du risque d'entreprises est le point de vue qui nous retient. Il n'est pas concevable que l'entrepreneur désire s'en charger. C'est justement pour le bénéfice du profit qu'il tente d'offrir. S'il veut courir

⁸ J. Capitant, *op.cit*, p 80

⁹ J. Capitant, *op.cit*, p 82



le risque de perdre, il aurait sans doute quelques difficultés à trouver la contrepartie. Ainsi, le risque de l'entreprise est le moteur même de l'activité économique en régime capitaliste et est inassurable par nature.

Il est évident que ce sont ces risques accessoires qui ont retenu notre attention, puisque s'ils donnent lieu au besoin d'assurances. Ainsi, pour chercher à déterminer l'intensité de ces besoins et ses influences sur le prix de services, il faut préciser la nature et la valeur de la rente à laquelle ils donnent lieu.

II. Contribution de la SONAS dans la croissance de l'économie congolaise de 2017 à 2023

2.1. L'exploitation monopoliste de la sonas.

Le monopole dont bénéficie la SONAS s'explique par une double raison : Le souci de réorganisation du secteur des assurances et celui de protection d'une industrie naissante.

Pendant plus de quarante ans d'exploitation monopoliste des assurances par l'entremise de la SONAS, « Société Nationale d'Assurance », notre pays n'a pas pu tirer le meilleur parti de ce secteur normalement stratégique pour propulser son développement¹⁰.

Bien au contraire, ledit secteur a continué de baigner, chez nous dans des carences notoires et contrariantes. Ainsi, la crise qui frappe l'économie du pays depuis le courant des années 1970 a pratiquement engendré son effondrement quasi-total. Il en résulte que les opérateurs économiques importants, ne pouvant obtenir satisfaction de la SONAS, privilégient depuis longtemps l'assurance de leurs risques auprès des canaux étrangers de couverture.

Les causes fondamentales liées aux contre-performances de la SONAS sont :

- L'inexistence d'une loi-cadre régissant le contrat d'assurance, dont les conséquences majeures ont été de maintenir en permanence l'exploitation des assurances sous l'emprise d'application des règles et principes du droit commun en lieu et place d'un régime juridique approprié permettant au secteur de sortir comme ailleurs pleinement ses effets et de réaliser son équilibre technique et financier ;
- L'état largement insuffisant du dispositif législatif, réglementaire et administratif instituant les régimes de souscription des assurances de dommages ainsi que celui servant à faciliter l'exploitation de certaines branches particulières d'assurances dont la souscription et la gestion requièrent le respect de normes et de dispositions particulières strictes.
- L'inexistence d'un service public spécialisé chargé d'animer, de contrôler et de normaliser l'exploitation générale des assurances. L'inexistence d'un tel service laisse ainsi à la SONAS le loisir d'intervenir sur le marché sous double caquettes de juge et partie, et de sombrer finalement à l'absence de véritables contrôles techniques, financiers et administratifs exercés sur elle par l'Etat et sous l'effet des carences et insuffisances institutionnelles et structurelles caractérisant par ailleurs le marché ou le secteur ;
- L'état embryonnaire et largement insuffisant du dispositif législatif, réglementaire et administratif organisant le fonctionnement même de la SONAS sur les plans administratif, technique et financier. Le dispositif existant se caractérise notamment depuis les début des fonctionnement de l'entreprise par l'insuffisance du fonds de roulement qui lui a été conféré et par les interférences intempestives de l'Etat-propriétaire dans la conduite de la politique de constitution et de placement de ses provisions techniques et autres réserves mathématiques.
- Les ponctions et les prélevements perturbateurs directs de fonds qu'effectue parfois l'Etat lui-même. Il ne faudrait pas omettre d'insister sur le laxisme caractérisant sa propre gestion financière interne. Elle est incapable de s'offrir d'importants moyens financiers que lui procure régulièrement son mode de tarification des affaires qui dépasse largement les niveaux et les standards internationaux. Ses primes bénéficient d'un chargement de plus de 50% au moins par rapport aux niveaux appliqués par les réassureurs et autres assureurs leaders du marché mondial. Dans cette situation paradoxale,

¹⁰ KAHUSU, Législation et pratique des assurances, cours inédit UPN/Kinshasa



la SONAS n'est pas parvenue ni à définir, ni à appliquer une véritable politique de paiement régulier et satisfaisant des sinistres, ni même à mettre en place un système convenable de prévoyance sociale au profit de ses agents ;

- L'inaptitude de la SONAS à rationaliser et à rentabiliser les transactions de réassurances du pays. La politique qu'elle met en œuvre ici s'est soldée par la mise à l'index de la SONAS par les canaux de la réassurance internationale qui n'acceptent plus les affaires congolaises qu'à des conditions strictes et chères. Ils manifestent beaucoup de réticence pour user de la réciprocité afin de nous céder leurs affaires en rétrocession ;
- L'effectif pléthorique de personnel d'environ 2000 agents et cadres à travers un lourd réseau de services décentralisés et inefficaces qui absorbent la part de loin la plus importante des primes encaissées sont 60% au lieu de 28% prévus par les normes pour couvrir les frais administratifs, d'intermédiation et même la marge bénéficiaire éventuelle d'exploitation ;
- L'état permanent de tension et de conflits existant entre la SONAS et ses courtiers qui font fonctionner le marché sous climat malsain en favorisant la fuite des meilleures affaires nationales en direction des marchés étrangers et fragilisant plus encore la position de la SONAS vis-à-vis de ces derniers ;
- L'instabilité de la monnaie nationale ainsi que l'inexistence d'un véritable marché financier national n'ont offert ni le cadre propice au développement harmonieux des assurances de personnes, ni le loisir de mener une quelconque politique judicieuse de placement et de fructification des provisions techniques, des réserves mathématiques et des réserves légales et autres professionnelles ;
- L'informatisation toujours plus poussée de l'économie nationale qui a donné naissance à l'émergence d'une nombreuse classe d'opérateurs peu enclins à s'adonner à la bonne pratique de l'assurance de leurs activités, de leurs personnes, de leurs personnels ou de leurs patrimoines.
- L'état déplorable de notre économie qui n'a cessé de s'effriter au fil du temps. Elle est passée par plusieurs séries de pillages funestes et a donné lieu à l'amenuisement progressif de la production des assurances dans toutes les branches de risques. Comme consignes inéluctables de sa déperdition.

Ainsi, la situation de notre marché d'assurances s'étant révélée tellement préoccupante au fil du temps, que la Banque Mondiale en a recommandé la libération dès 1989. Le conseil des Ministres a par la suite levé l'option de cette libération le 27 juillet 1991. La Conférence Nationale Souveraine est revenue avec insistance sur la même question et a confirmé dans ses résolutions la nécessité incontournable de cette libéralisation. Ainsi, le COPIREP a finalement retenu ledit secteur parmi ceux qui devraient être restructurés prioritairement.

A la date d'aujourd'hui, le même COPIREP avait posé quelques jalons marquants telle que l'élaboration et la disponibilisation d'un projet de code des assurances.

Toutefois, ce projet devra encore courir un long cheminement passant par son examen et son adoption par les deux chambres du parlement avant d'être promulgué par le Président de la République. La date des arrêtés d'application est difficile à prédire.

Ce long processus court le risque d'être entaché d'escamotages très préjudiciable aux intérêts de notre pays si certaines dispositions et précautions n'étaient pas prises dans le meilleur délai.



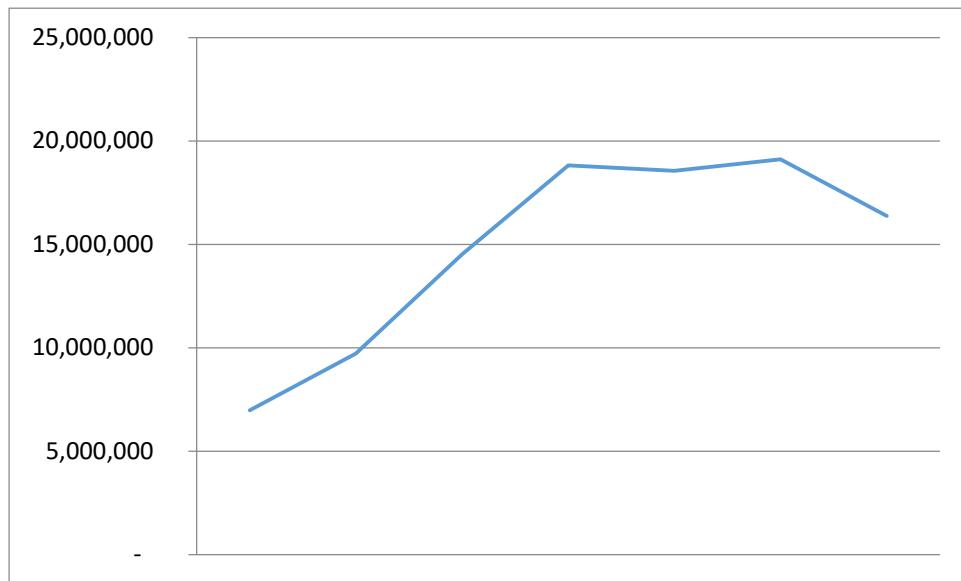
Tableau n° 1 : L'évolution de la Production de l'Assurance en RDC de 2017 à 2023 en francs congolais constant et en USD.

Année	Production en primes et frais en monnaie nationale	Production exprimée en contre valeur en USD
2017	348.825.756	6.976.515
2018	3.112.142	9.723.013
2019	5.478.492	14.516.406
2020	6.953.490	18.824.728
2021	8.243.478	18.562.200
2022	8.243.478	19.113.100
2023	8.243.478	16.375.600

Source : rapports annuel de la Banque Centrale du Congo 2023.

Dans ce tableau, nous constatons la performance de la SONAS, dans la mesure où, le courant de l'an 2017 en monnaie nationale, son évolution semble bien exprimée, mais part réellement grandissante des activités d'assurances par rapport au rythme de développement général de l'ensemble de l'économie nationale ceci est surtout la résultante des efforts d'intensification de souscription automobile qui s'effectuent sur une grande échelle sur les véhicules dédouanés au port de Matadi et à Boma ainsi qu'à Kasumbalesa, et de l'incidence du poids de primes perçues sur les polices pétroliers producteurs sous l'effet de la double poussée de l'augmentation de la production et du renchérissement du prix du baril de pétrole vendu.

Graphique 1 : évolution de la production de l'assurance en RDC de 2017 à 2023.



Source : nous-mêmes sur base du tableau précédent.

L'allure de cette courbe nous enseigne que la croissance affichée de 2017 à 2020 s'est 2022 estompé de 2020 à 2022 marquant une stabilité dans la production des assurances. L'année 2023 augure une tendance à la baisse que nous espérons passagère.



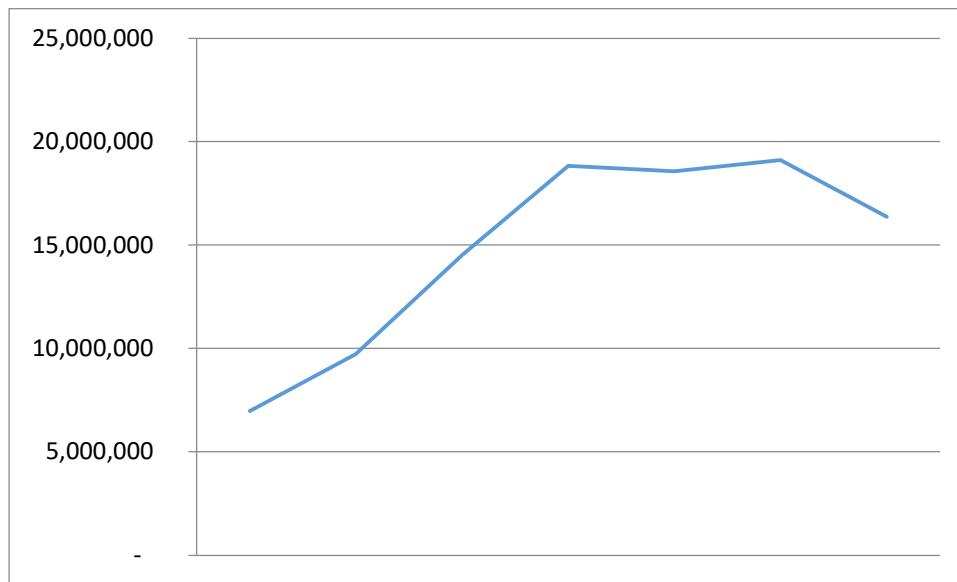
Tableau n°2. Évolution de la production de l'assurance en R.D. Congo par rapport au produit intérieur brut, de 2017 à 2023.

Année	PIB en million de CDF	Primes et frais encaissés en million de CDF	Pénétration des assurances en % du PIB
2017	290.827,100	3.112,142	1,01
2018	300.914,410	5.478,492	1,82
2019	318.348,765	6.953,490	2,18
2020	339.478,933	8.243,758	2,10
2021	365.960,002	8.243,478	2,05
2022	386.386,002	8.243,478	2,01
2023	410.565,111	-	-

Source : rapports annuel de la Banque Centrale du Congo 2023.

Le tableau ci haut nous démontre la pénétration des assurances dans le PIB, et ce, parmi cette croissance de la production des assurances constatée l'an 2019 est susceptible de s'affirmer toujours plus positivement au rythme même du fonctionnement de l'économie sur les bénéfices cumulés des actions de promotion commerciales engagées dans leur sillage par les producteurs de la SONAS et ses courtiers. La perspective des nouveaux opérateurs du marché libéralisé en devenir ne pourra que soutenir cette croissance de la production.

Graphique 2 : évolution de la production de l'assurance en RDC de 2017 à 2023.



Source : nous-mêmes sur base du tableau précédent

L'allure de cette courbe nous enseigne que la croissance affichée de 2017 à 2020 s'est 2022 estompé de 2020 à 2022 marquant une stabilité dans la production des assurances. L'année 2023 augure une tendance à la baisse se fait percevoir.



4.2. Corrélation entre la production de l'assurance et le PIB.

Tableau 3 : Evolution du PIB et des primes et frais encaissées

Année	PIB en milliard de dollars US	Primes et frais encaissés en dollars US
2017	6 907 440 590	6.976.515
2018	5 342 314 840	9.723.013
2019	6 658 901 830	14.516.406
2020	8 964 156,19	18.824.728
2021	9 054 731,71	18.562.200
2022	9 509 004,98	19.113.100

Source : nous-mêmes sur la base des deux premiers tableaux.

Sur ce tableau, nous démontrons les chiffres du PIB en dollars et ceux de la production de l'assurance en dollars ce qui va nous permettre de calculer la corrélation entre la production des assurances et le Produit intérieur Brut en vue de savoir à quelle mesure les primes et frais encaissées par la SONAS influence le PIB.

Nous allons utiliser le logiciel Eviews qui est d'ailleurs le logiciel statistique officiel de la banque centrale.

Tableau 4 : Estimation selon la méthode de moindre carré par le logiciel Eviews

Dependent Variable: Y				
Method: Least Squares				
Date: 09/17/24 Time: 15:14				
Sample: 2017 2022				
Included observations: 6				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-5219804.	7042206.	-0.741217	0.4997
X	0.001492	0.000520	2.871204	0.0454
R-squared	0.673304	Meandependent var		14619327
Adjusted R-squared	0.591631	S.D. dependent var		5211961.
S.E. of regression	3330641.	Akaike info criterion		33.13643
Sumsquaredresid	4.44E+13	Schwarz criterion		33.06702
Log likelihood	-97.40929	F-statistic		8.243815
Durbin-Watson stat	1.278018	Prob(F-statistic)		0.045413

R-squared indique le coefficient de corrélation entre le PIB et les primes et frais encaissées par le logiciel Eviews et le coefficient est de 0.673304 ou de 6,73 %. Ceci veut dire que les assurances n'influent qu'à faible pourcentage le PIB.



CONCLUSION GENERALE

Ainsi nous mettons un terme à notre travail qui a porté sur l'analyse de la contribution d'une entreprise publique dans la croissance de l'économie nationale congolaise, cas de la Société Nationale d'Assurances de 2017 à 2023.

En entreprenant cette étude en qualité d'analyse de ladite entreprise, notre préoccupation était de révéler de quelle manière la SONAS contribue dans la croissance de l'économie congolaise, ensuite le rôle que la SONAS a joué comme investisseur institutionnel.

Pour y parvenir, nous avons envisagé plusieurs considérations structurées en quatre grands chapitres dont le premier est consacré aux notions et concepts base d'une entreprise publique, le second est axé sur la croissance économique, le troisième est axé sur l'étude monographique de la SONAS. Enfin le dernier chapitre est consacré à l'analyse de la contribution de la SONAS à la croissance de l'économie congolaise.

Pour vérifier nos hypothèses, nous avons utilisé les méthodes et techniques suivant la méthode statistique, la méthode comparative, la méthode dialectique et la technique documentaire et celle d'interview.

Après l'analyse, nous avons obtenu les résultats suivants : La production des assurances en République Démocratique du Congo a évolué à la baisse de 2019 à 2023 conséquences de l'absence d'intégration de l'assurance dans la mentalité de la population congolaise qui a beaucoup évolué largement, la méfiance des populations envers la SONAS qui s'acquitte difficilement de ses obligations d'indemniser les sinistres malgré son fol klor de jeudi sinistre ainsi que le processus de développement qui est loin de s'intégrer avec celle-ci. La SONAS n'a pas joué son rôle fondamental d'un investisseur institutionnel durant cette période de notre étude.

Au vu de ces résultats, nous ne pouvons que confirmer nos hypothèses, dans ce sens que la SONAS contribue à la croissance de l'économie congolaise mais pas d'une manière souhaitée.

Ainsi nous suggérons, aux autorités en charge de la gestion de la SONAS ce qui suit:

- D'entreprendre une politique visant à inciter la population congolaise à s'assurer via notamment les campagnes de sensibilisations soutenues ;
- D'appliquer les réformes dans le secteur des assurances ;
- A accélérer le processus d'indemnisation des victimes ;
- A assouplir certaines conditions au moment des souscriptions par des paiements échelonnés ;
- A la suppression de la lourdeur administrative et certaines barrières lors de la passation de contrat d'assurances.

En définitive, nous sommes d'avis avec KALUBA DIBWA D. lorsqu'il affirme avec force que sans la critique, les travaux scientifiques ressembleraient à des fétiches nimbés d'un halo de sainteté infranchissable et, de ce fait, révèleraient de la dogmatique. C'est une façon pour nous d'ouvrir les portes à toutes les complémentarités et critiques, les recommandations, les observations, seront la bien venue, car c'est du choc des idées que jaillit la lumière.

Nous pensons quand à nous, d'avoir ouvert une brèche, qui pouvant être complétée par les chercheurs futurs.

REFERENCES

I. ouvrages

- [1]. DANGEBAUD M.: *l'assurance et la croissance économique*, éd argus ,2^e rue de château Dun, Paris 9^e.
- [2]. Darien P. : *Essai sur quelques problèmes économiques d'assurance*, argus ,2^e rue de château Dun, Paris 9^e.



IJPSAT
SSN:2509-0119

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.

© 2025 Scholar AI LLC.
<https://ijpsat.org/>

 SCHOLAR AI
Be Smart

Vol. 49 No. 1 February 2025, pp. 359-370

[3]. Débourse R : *Economie du développement et informations d'économie politique*, éd, centre de recherches pédagogiques, BP 1800 Kinshasa I 2006

[4]. Fourastié J. : *Les assurances au point de vue économique et social*, Payot, paris 106, boulevard saint germain, 1946.

[5]. G AKOKA-A.AKOKA : *Le savoir juridique économique fiscale et politique*.

II. Note de cours

[6]. Professeur Emmanuel Kahusu., cours de législation et pratique d'assurance, inédit, Kinshasa, L2 GF/UPN, 2023 – 2014.

[7]. Professeur Kawata, cours de démographie, inédit, Kinshasa, G2FASED/UCKIN, 2021

[8]. Professeur kawata, cours d'histoire de la pensée économique, inédit, Kinshasa, G2FASED/UCKIN, 2021.

III.webographie

[9]. [Www .Google/Wikipedia. Fr](https://www.google.com/search?q=Www+Google+Wikipedia+Fr)

IV. Rapport.

[10]. Rapports annuels de la Banque centrale du Congo.